Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260519-DELIB20260504-DE

Département
des Côtes D'Armor
---
Arrondissement de
DINAN
---
COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE
---
Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

---
Date de convocation :
12/05/2026
---
Affichage de la liste des délibérations :
26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

**SAINT-JOUAN DE L'ISLE**

* *

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

**Présents** : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
**Pouvoirs** : ∅
**Absent excusé :** ∅
**Absente** : ∅
**Secrétaire de séance** : BOUGAULT Nadège

## DELIB 2026/05/04 – SDE 22 – ADHESION CENTRALE D'ACHAT POUR L'ENTRETIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES FEUX DE CARREFOUR

Pendant les travaux d'aménagement du bourg récemment effectués, des feux de signalisation ont été installés. Pour la bonne marche de ceux-ci, il est nécessaire de conclure un contrat d'entretien. Sur notre secteur, c'est le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) qui s'occupe de cela en ayant mis en place une centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour ».
Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- confirme son adhésion à la centrale d'achat "entretien et renouvellement des feux de carrefour" constituée par le Syndicat Départemental d'Energie,
- approuve les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat jointe en annexe,
- confie à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes :
  - 6 feux de signalisations situés rue des anciennes halles, place de la mairie, rue des rompées, place de l'église, rue du pont des 3 arches et rue de la Boissière. Cet ensemble correspond à un carrefour. Certains de ces feux sont aussi équipés d'appels piétons.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'inscription au budget des sommes nécessaires et ce, jusqu'à la fin de l'accord cadre souscrit par la centrale d'achat
- Le contrat de maintenance prend effet à compter du 1er août 2026 et jusqu'au 31 juillet 2029 date de fin des marchés souscrits par la centrale d'achat.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor